

Schoolife la plate forme collaborative et éducative

Je suis toujours informé de la vie scolaire de mes enfants

4278	4278	215
------	------	-----

www.fagiciel.com (237)222230801
 info@fagiciel.com (237)678083914

FAGICIEL

N° 089 du Lundi 26 Octobre 2020

9^{ème} année

400 FCFA

www.leconomie.cm

L'ECONOMIE

Report

LOM-ET- DJEREM
Les populations de Liguim et Mbitom s'opposent à l'instauration d'une UFA
 Page 4

L'Economie Média Group Tel : (237) 222 23 40 43 www.leconomie.cm Directeur de la publication : Thierry EKOUTI



CEMAC
La BEAC accusée de plomber le secteur pétrolier
 Page 8

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES
Les propositions du secteur privé

• Elles ont été faites le 22 octobre 2020 à Yaoundé au cours de la 11^{ème} édition du Cameroon Business Forum.
 Page 3

MARCHÉ FINANCIER

Le Cameroun émet sa 2^e émission en OTA sur la maturité de 10 ans
 P-9



ENTREPRENEURIAT
Les jeunes producteurs à agropastoraux l'épreuve de la Covid-19
 Pp.6-7



FILIÈRE CACAO
Des initiatives pour moderniser les conditions de vie des producteurs
 P 5

TENDANCE

Le chiffre d'affaires de Nestlé grimpe **Forte chute des exportations de bananes** **Hausse de fabrication de seringue**

Nestlé annonce une croissance de son chiffre d'affaires de 3,5% durant les neuf premiers mois de son exercice 2020. Les ventes par le e-commerce, notamment de café, ont augmenté de 47,6%, atteignant 12,3% des ventes totales du groupe car la demande de produits de consommation à domicile reste toujours élevée. Dans son communiqué, la firme indique que l'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où Nestlé a enregistré une croissance organique à deux chiffres portée par une forte croissance interne réelle et un effet prix positif et une croissance à deux chiffres, avec une croissance solide dans la plupart des pays ». La crise de Covid-19 a eu comme conséquences une forte demande de produits de consommation à domicile comme le café, laitiers et les produits santé.

Les exportations de bananes du Cameroun ont baissé de 19 387 tonnes (t) entre janvier et septembre 2020 par rapport à la même période l'année dernière, totalisant 136 048 t, selon l'Association bananière du Cameroun (Assobacam). Déjà l'année dernière, la production chutait de 48 286 tonnes par rapport à 2018. Ceci s'explique par la baisse de 21 033 tonnes des exportations des Plantations du Haut Penja, filière camerounaise de la Compagnie fruitière de Marseille et leader du marché local : ses exportations sont passées de 142 621 t de janvier à septembre 2019 à 121 588 t de janvier à septembre 2020. La chute sur les neuf premiers mois de l'année aurait pu être plus lourde si le redressement n'avait pas été aussi fort en septembre par rapport à août, de l'ordre de 27,6 %.

L'Unicef veut stocker et pré-positionner un milliard de seringues d'ici la fin 2021 pour pouvoir rapidement lancer des campagnes massives d'immunisation dès que des vaccins anti-COVID-19 seront disponibles. Pour commencer les préparatifs, l'UNICEF stockera cette année 520 millions de seringues dans ses entrepôts, dans le cadre d'un plan plus vaste visant à disposer d'un milliard de seringues prêtes à l'emploi jusqu'en 2021, afin de garantir l'approvisionnement initial et de contribuer à faire en sorte que les seringues arrivent avant la distribution des vaccins. En 2021, en supposant qu'il y ait suffisamment de doses de vaccins contre la Covid-19, l'Unicef prévoit de livrer environ un milliard de seringues pour soutenir les efforts de vaccination contre la Covid-19 en plus des 620 millions de seringues que l'agence achètera pour d'autres programmes de vaccination.

COVID EN BREF

De nouveaux tests rapides en Afrique

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a promis jeudi 22 octobre 2020 de déployer des nouveaux tests rapides pour diagnostiquer les cas de Covid-19 en Afrique. Le déploiement en Afrique de nouveaux tests de diagnostic rapide pour le nouveau coronavirus à base d'antigènes approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) va considérablement augmenter la capacité de dépistage et marque un véritable tournant dans la lutte du continent contre la COVID-19. « L'utilisation généralisée de tests rapides de haute qualité en Afrique peut révolutionner la réponse du continent à la COVID-19 », a déclaré Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. « Les nouveaux tests de diagnostic rapide basés sur la détection de l'antigène aideront à répondre aux énormes besoins de diagnostic en Afrique ». Les tests rapides basés sur la détection de l'antigène sont un complément aux tests PCR, et non un remplacement de ceux-ci, et l'OMS recommande des tests dont la précision est supérieure à 80 %. Ils sont plus fiables chez les patients qui présentent des symptômes, une charge virale élevée ou une quantité importante de virus dans leurs voies respiratoires supérieures.

Risque d'endettement excessif en Afrique subsaharienne

Le FMI appelle le G20, composé des principaux bailleurs eux-mêmes très affectés par la crise du coronavirus, à faire preuve de plus d'audace, en réduisant les intérêts de la dette. L'Afrique subsaharienne, mise à l'épreuve par la pandémie liée au coronavirus, devrait avoir besoin d'ici à 2023 de 890 milliards de dollars (environ 750 milliards d'euros) de financements extérieurs, soit 55 % du PIB de la région, a affirmé jeudi 22 octobre le FMI. La dette sur le PIB devrait grimper à 65 % d'ici à la fin de 2020, alors qu'il s'était stabilisé autour de 55 %. Pour les pays pétroliers comme le Nigeria, confrontés à une baisse des exportations et des prix de l'or noir, devrait dépasser 68 %. Les pays d'Afrique subsaharienne devraient avoir besoin de 890 milliards de dollars de financements extérieurs : la moitié (480 milliards) pour refinancer leur dette extérieure, Il faudra donc trouver 290 milliards de dollars d'ici à 2023 pour combler le déficit financier.

ÉDITO

La réglementation qui fâche

La Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC) est fortement indexée par la Chambre Africaine de l'Energie. Des accusations graves. Selon ladite chambre, les « bureaucrates » de la BEAC « ont décidé de faire adopter des réglementations destructrices d'emplois et d'investissements ». Les principales conséquences des règlements querellés sont le frein dans la circulation des capitaux et surtout la difficulté à rapatrier les bénéficiaires. Du coup, la situation devient intenable pour les entreprises du secteur pétrolier et gazier, dont les équipements et le matériel utilisés dépendent essentiellement des importations. Une grosse entorse qui empêche les entreprises du secteur de régler rapidement leurs fournisseurs, pour la plupart hors de la zone monétaire du franc CFA. L'objectif in fine de cette réglementation est de juguler le flux de capitaux illicites et la corruption. En en l'absence d'une tutelle permanente, l'on ne peut s'en remettre qu'à la conférence des Chefs d'Etats pour une solution idoine. En ne perdant pas de vue que 80% des revus de la zone CEMAC proviennent du pétrole et du gaz.

Thierry Ekouti

Le chiffre

97%

C'est le pourcentage d'entreprises qui ont négativement été impactés par la pandémie du Covid-19. L'annonce a été faite lors de la 11ème édition du Cameroon business forum qui s'est tenue le 22 octobre 2020 à Yaoundé.

Le mot

Politique fiscale

Elle est l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics en matière de fiscalité. Elle vise à modifier le droit fiscal en fonctions d'objectifs déterminés. Après avoir défini les objectifs à atteindre, les pouvoirs publics modifient, suppriment ou créent des mesures fiscales dans le but d'atteindre ces objectifs. Le principal but de l'État est d'encaisser suffisamment de recettes pour financer son fonctionnement, ses activités et sa gestion

Le Tweet

« J'invite donc le Comité Doing Business qui réunit les administrations publiques et privées, à veiller à la réalisation des réformes, mais aussi à leur mise en œuvre qu'à leur vulgarisation »

Cameroon PM Cameroun,
@ CameroonPM237, 20 :47,
22 octobre 2020

Edité par L'Économie Média Group

Siège social :
Yaoundé - Mvog-ada
descente Cogeni

Directeur Général et Directeur
de la Publication :
Thierry EKOUTI

222 23 40 43

Rédacteur en chef :
Hervé Fopa Fogang

Rédacteur en chef adjoint :
Josiane J. Ondomboe

Bureau Douala :
Augustin Kamga

696 973 142 / 676 705 694

Chef Service
économie verte :
Jean Daniel Obama

Chef Service économie :
Julie Bilo'o Lindjeck

Chef Service startup :
Esther Fossi

Chef Service banques
et finances :
Josiane J. Ondomboe

Rédaction :
Hervé Fopa Fogang,
Josiane J. Ondomboe,

Jean Daniel Obama,
Julie Bilo'o Lindjeck,
Esther Fossi,
Célestin T. Mbakop

Assistante de direction :
Rachel Paden Onabel

Commercial et Marketing :
Jores Meka

Production
audio-visuelle :

Denis Simo

Infographie :
Lionel ABANDA

Distribution :
Mesapresse

Impression :
Imprimerie Theli Rp

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Les propositions du secteur privé

Elles ont été faites le 22 octobre 2020 à Yaoundé au cours de la 11^{ème} édition du Cameroon Business Forum.

Le Cameroon Business Forum s'est tenue cette année dans un contexte particulier, marqué par la pandémie du coronavirus. « Nous avons été contraints d'avoir une version réduite de ce forum. Néanmoins, nous avons fait le point sur les grands dossiers qui interpellent les secteurs public et privé en vue d'améliorer notre classement dans le « Doing business » souligne Joseph Dion Nguté, Premier ministre. Au cours de cet événement, le secteur privé a fait des propositions pour l'amélioration du climat des affaires au Cameroun surtout dans un contexte de pandémie. Celestin Tawamba, le président du Gicam préconise que l'Etat paye sa dette intérieure qui s'élève à près de 2000 milliards de FCFA, baisse le coût d'accès au contentieux fiscal.

« Les contrôles ayant repris, nous redemandons la suspension des vérifications générales (fiscaux douaniers, CNPS) sur place jusqu'en fin d'année 2021, ainsi que de tous les autres contrôles diligentés par les autres administrations. Les contrôles fiscaux ne représentant que 3% des recettes fiscales, y surseoir serait une bonne mesure d'apaisement » souligne Célestin Tawamba.

Octroyer des subventions aux secteurs touchés

Pour ce qui est des mesures à caractère financier, bancaire et fiscal, le Gicam propose : la mise en place de fonds de soutiens aux grandes entreprises et PME avec des emprunts garantis par l'Etat pour obtenir des taux bonifiés, l'octroi de subventions à certaines filières et secteurs très touchés par la pandémie, l'aménagement



des règles de provisions de la COBAC afin de permettre aux banques d'accorder des reports d'échéances de paiement.

Aussi, le Gicam souhaite voir s'opérer un changement de paradigme fiscal visant à sortir du système d'imposition basé sur le chiffre d'affaires. « Nous ne le répèterons jamais assez, le minimum de perception de l'IS basé sur le chiffre d'affaires rend notre fiscalité confiscatoire à certains égards et ne permet pas d'élargir l'assiette fiscale. De plus, il alimente l'informel en décourageant les migrations vers le formel » argumente Célestin Tawamba.

Il ajoute : « Il est temps de travailler la main dans la main. Nous avons besoin d'un Plan de relance économique d'urgence immédiat et d'une ampleur inédite à la hauteur des enjeux de l'heure, fondé sur le dialogue avec le monde des entreprises ». Pour lui, ce dialogue qui mettrait fin au climat de méfiance voire de défiance qui carac-

Il est temps de travailler la main dans la main. Nous avons besoin d'un Plan de relance économique d'urgence immédiat et d'une ampleur inédite à la hauteur des enjeux de l'heure.

térise la relation de l'Etat avec le secteur privé « nécessite la signature d'un contrat de performance entre le gouvernement et le Patronat. C'est pour nous la condition sine qua none d'un Cameroun émergent qui reste et demeure notre souhait le plus ardent ».

Investir dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest

S'agissant des mesures d'ordre économique et structurel, le Gicam plaide pour la promotion des filières prioritaires (Riz, maïs, Blé, oignon...), la promotion du « local content » et la promotion des champions nationaux et de la préférence nationale. Le Patronat a aussi souligné la nécessité de réinvestir dans le Nord-Ouest et le Sud-ouest. La situation tendue dans ces deux régions a paralysé le business.

Hervé Fopa Fogang

Rendre l'économie moins dépendante de l'extérieur

Au cours de la 11^{ème} édition du Cameroon Business Forum, le Gicam a martelé que 97% des entreprises ont négativement été impactés par la pandémie du Covid-19. Sur le front de l'emploi souligne le Patronat, 54 000 salariés à plein temps ont été mis en chômage technique, soit environ 14% des effectifs, et près de 14 000 salariés licenciés, soit 3,5% des effectifs. Dans ce contexte, Christophe

Eken, président de la Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun souligne que le Covid-19 est une occasion pour rendre l'économie moins dépendante de l'extérieur.

« Le secteur privé doit être considéré comme levier de la relance Post-covid-19. Nous devons compter sur nous même. Nous devons produire et transformer ce que nous devons consommer » souligne Christophe Eken. Pour y arri-

« On doit soutenir le savoir faire local, donner la priorité à l'industrie locale contre celle étrangère, investir dans la technologie avancée et dans la formation du personnel » précise Christophe Eken.

ver, il propose de revisiter les outils de production pour s'arrimer aux normes de sécurité, d'accroître l'offre tant en qualité qu'en quantité. « On doit soutenir le savoir-faire local, donner la priorité à l'industrie locale contre celle étrangère, investir dans la technologie avancée et dans la formation du personnel » précise Christophe Eken.

Hervé Fopa Fogang

STRATÉGIE

Netflix à la conquête du marché du streaming africain

La structure a annoncé le 20 octobre 2020 avoir amorcé une série de partenariats avec les opérateurs télécoms du continent.

Simplifier les paiements pour les prestations de visionnement en ligne de films et de séries télévisées. C'est l'objectif visé par cette nouvelle stratégie élaborée par le géant américain de streaming. La société a souligné qu'à travers ces partenariats, les abonnés des sociétés de télécommunications pourront ajouter l'abonnement Netflix à leur facture.

« Compte tenu de la faible pénétration des cartes de crédit sur le continent, nous nous sommes associés avec des opérateurs de télécommunications locaux pour que leurs clients puissent ajouter des abonnements Netflix à leurs factures », a déclaré Dorothy Ghettuba, responsable des programmes originaux de Netflix pour l'Afrique. Netflix a déjà des partenariats similaires avec Telkom et Vodacom en Afrique du Sud, pendant qu'au Nigeria la méthode est testée avec quelques opérateurs. Le prochain marché à l'expérimenter devrait être



La société a souligné qu'à travers ces partenariats, les abonnés des sociétés de télécommunications pourront ajouter l'abonnement Netflix à leur facture.

le Kenya.

L'établissement s'est toutefois désolé de la lenteur et de la cherté des services internet ainsi que le manque d'infrastructures adéquates de paiements en Afrique. Pour faire face à la cherté de l'Internet haut-débit, la plateforme envisage de permettre les téléchargements via Wi-Fi pour une visualisation hors Internet. Son chiffre d'affaires a augmenté de 22,7 % par rapport à la même période l'an passé, selon les résultats du 3e trimestre 2020. Le groupe a par ailleurs renforcé sa position de leader avec 2,2 millions

de nouveaux abonnés entre juin et septembre.

Streaming en perspectives

En Afrique, le nombre d'abonnés à un service de vidéo à la demande va quadrupler d'ici 2025, selon les estimations de Digital TV Research. Dans un rapport sur les prévisions de l'industrie, le cabinet américain estime qu'en 2025, 12,96 millions de personnes en Afrique paieront un abonnement pour de la vidéo à la demande, contre 2,75 millions d'Africains en 2019.

Selon le rapport, les deux marchés les plus actifs seront l'Afrique du Sud et le Nigeria. L'Afrique du Sud devrait ajouter, à elle seule, 3 millions de nouveaux abonnés à l'horizon 2025, portant le total d'abonnés dans le pays à 4,3 millions. Dans le même temps, le Nigeria ajoutera 2,1 millions d'abonnés à son parc initial, portant d'ici 2025 à 2,73 millions le nombre d'utilisateurs de la vidéo à la demande avec abonnement.

Le rapport de Digital TV Research précise en outre que Netflix, qui affichait 45 % de parts de marché en Afrique en 2019, devrait ajouter 6 millions d'abonnés sur la période. La plateforme Disney+ en comptera environ 3 millions d'ici 2025.

Esther Fossi

LOM-ET- DJEREM

Les populations de Liguim et Mbitom s'opposent à l'instauration d'une UFA

Ils sont plutôt favorables à la forêt communautaire qui pourrait mieux combler leurs attentes.

Le village Liguim, presque coupé du reste du monde à cause de l'absence des routes, a besoin d'une institution hospitalière, mais aussi de personnel médical. Cette localité de l'arrondissement de Betare Oya, dont les habitants vivent de l'agriculture, la petite pêche et la chasse, voudrait mettre sur pied des Gic pour gérer leurs forêts. « Nous avons demandé la forêt communautaire pour construire aussi l'école, les forages et aménager un vrai centre de santé ici chez nous », souligne Sa majesté Dieudonné Manissara, chef du village Liguim.

Seulement, les habitants ont déjà reçu plusieurs personnalités, venues les sensibiliser sur l'importance des Unités forestière d'aménagement (UFA). Ils portent un doigt accusateur sur les autorités administratives, en citant à chaque fois, le préfet et le sous préfet, de vouloir les induire à l'erreur. « Depuis un an on leur

dit qu'on ne veut pas l' UFA, mais quand ils viennent ici, ce n'est que pour le problème de UFA. C'est à dire que quand on leur parle c'est comme si ils sont sourds. UFA apporte quoi ? La forêt communautaire va nous aider à gérer notre situation », explique le chef Manissara.

Dans cette localité, certaines sources indiquent que c'est le Secrétariat du Premier ministre, qui a instruit au ministre en charge des Forêts de créer une UFA au profit de la Compagnie industrielle du bois du Cameroun (Sibc). Et « cette mesure bloque la création de la forêt communautaire de Liguim. A en croire des juristes, qui favorisent d'ailleurs l'annulation des forêts communautaires existante ».

A Liguim, les citoyens veulent faire comme ceux de la localité voisine appelée « tête d'éléphant ». A « tête d'éléphant » apprend-on, la forêt communautaire a permis de construire le foyer, la chefferie, un nouveau bâtiment à l'école publique du coin et bientôt le marché. Une « solide résistance étant menée dans cette localité contre l'UFA ». « La forêt communautaire peut nous gérer jusqu'à la 4ème génération. UFA



Mbitom n'est pas la première localité où l'UFA vient s'installer. Quand on regarde partout où elle a pris corps, rien de bon n'a découlé. Nous ne pouvons pas accepter cela ici

c'est quoi ? Je vois que c'est nul ! Je ne peut pas accepter ça », souligne sa majesté Germain Sodea, chef de 3ème degré du canton Mbitom.

Une réaction qui est partagée par plusieurs villageois à Mbitom centre. « Mbitom n'est pas la première localité où l'UFA vient s'installer. Quand on regarde partout où elle a pris corps, rien de bon n'a découlé. Nous ne pouvons pas accepter cela ici », martèle Alfred Banda, leader de l'association des jeunes de Mbitom.

Célestin T. Mbakop

FILIÈRE CACAO

Le statut du producteur va changer

Avec l'inauguration de deux nouveaux centres d'excellence de traitement post-recolte dans les départements de la Haute Sanaga et du Mbam et Kim la semaine dernière, le cacaoculteur va davantage jouir de son labeur.

Deux nouveaux centres d'excellence du traitement post-recolte du cacao au Cameroun. L'inauguration a été faite les 20 et 22 octobre 2020 respectivement à Lembe-yezoum et Ntui, par le ministre du Commerce. Des investissements qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord passé entre le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (Cicc) et les chocolatiers et confiseurs de France, portant sur l'amélioration de la qualité du cacao. Le cacaoculteur longtemps considéré comme la dernière roue du carrosse va ainsi bénéficier d'une meilleure rémunération soldée par une prime substantielle.

Les centres d'excellence du Cicc entrent dans la politique de valorisation des produits de base. Pour les chocolatiers Français, leur vision de la filière au Cameroun, porte sur un tryptique: provenance, traçabilité-producteurs. Ces derniers qui n'ont jamais été rémunérés à leur juste valeur. Longtemps considéré comme le maillon faible de la chaîne, le cacaoculteur va désormais rehausser son revenu avec 1640 FCFA par kg de cacao. Le producteur Camerounais devient ainsi le mieux payé dans le monde.

Les chocolatiers Français, une vitrine

Le Cameroun était connu jusqu'ici comme un producteur de cacao bas de gamme. Pourtant, les chocolatiers sont à la recherche de l'excellence. A travers le conseil interprofessionnel du cacao et du café, la fève rouge brique du Came-



roun devient une origine référencée à l'échelle mondiale. Mais, beaucoup plus grâce au programme "New generation", qui renouvelle les plantations vieilles d'au moins 40 ans. La collaboration avec les chocolatiers Français n'est non pas sans intérêt. En effet, ils servent de passerelle et surtout de vitrine pour la fève camerounaise.

La marque du PA3C

Porté à six le nombre de Centres d'excellence de traitement post-recolte du cacao sur tout le territoire national, le pays va bénéficier de trois autres l'année prochaine. Notamment à Ngoro, Nkondjock et Minkama dans la région du Centre, devenue le plus grand bassin de production du cacao depuis le début des tensions dans les régions du Nord-

Malgré la présence des centres de traitement post-recolte à Lembe-yezoum et Ntui, le PA3C envisage d'y implanter des magasins et finaliser ceux déjà en cours. Le périple du Cicc a conduit les chocolatiers non seulement à l'inauguration des centres de Ntui et Lembe-yezoum, mais aussi à Zoetele et Akomnyada, pour une visite des centres déjà existants.

ouest et du Sud-ouest. Toujours dans la valorisation du producteur, le Projet assainissement et de commercialisation du cacao et du café (PA3C) imprime bien sa marque. Avec des magasins de stockage dans la quasi-totalité des bassins de production (8), le projet organise des ventes groupées du cacao et du café, donc l'optique est de rehausser le revenu du producteur. Malgré la présence des centres de traitement post-recolte à Lembe-yezoum et Ntui, le PA3C envisage d'y implanter des magasins et finaliser ceux déjà en cours. Le périple du Cicc a conduit les chocolatiers non seulement à l'inauguration des centres de Ntui et Lembe-yezoum, mais aussi à Zoetele et Akomnyada, pour une visite des centres déjà existants.

Julie Bilo'o Lindjeck

LUC MAGLOIRE MBARGA ATANGANA, ministre du Commerce

"Il y a la notion du marché qu'il faut que les gens comprennent"

J'ai la conviction que nos amis chocolatiers ont été convaincus. Notamment, à savoir que le Cameroun fait un cacao d'excellente qualité et qu'il mérite d'être référencé au panthéon de meilleure qualité qui puisse exister sur le marché international. C'est le meilleur témoignage que nous puissions avoir. Ce qui est fait jusqu'ici est très bien fait et mon vœu est que ce ne soit pas une action ponctuelle, mais pérenne. La qualité est un défi permanent, un challenge à relever chaque jour. Il ne faudrait pas qu'on s'arrête là, que tout le pays en bénéficie et que nous fassions un produit homogène. C'est à ce

niveau qu'on pourra juger la qualité du cacao du Cameroun. Nous allons donc intensifier nos efforts, et je crois que nous sommes en bonne voie.

Il y a également la notion de marché, du prix qu'il faut que les gens comprennent. Le cacao c'est comme un bébé, on en prend soin et une fève bien traitée se fait remarquer par le prix. Le minimum déjà garanti par les chocolatiers est de 1640 FCFA, pourtant le prix bord champ habituellement pratiqué est de 1000 FCFA. Bien tout de même par rapport aux autres origines. En travaillant encore un peu plus il y aura une très grande différence et j'encourage d'ailleurs



les jeunes du programme "new generation" qui l'ont compris.

Propos recueillis par
Julie Bilo'o Lindjeck

ENTREPRENEURIAT

Les jeunes producteurs agropastoraux à l'épreuve de la Covid-19

Dès l'annonce par le Gouvernement, le 17 mars 2020 des 13 mesures barrières pour éviter la propagation de la pandémie, le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) a élaboré un plan d'actions de riposte contre la maladie. Cela s'est fait en adéquation avec la stratégie globale de riposte du gouvernement de manière générale, et de celle du ministère de l'Agriculture et du développement rural (Minader), du ministère des Pêches et des industries animales (Minepia) en particulier.

par Jean Daniel Obama

Le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes), a organisé un voyage de presse les 15 et 16 octobre 2020 dans certaines localités des régions du Centre (Yaoundé, Mbankomo) et du Sud (Ebolowa). L'objectif de ce voyage était non seulement de montrer à la presse nationale et internationale les progrès réalisés par le programme en 5 ans, mais surtout l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les activités des jeunes producteurs agropastoraux. La première étape va conduire les journalistes chez Christelle Makamte, jeune restauratrice installée au quartier Omnisports à Yaoundé, lieu dit Monté Foé. Le sourire de la jeune dame qui accueille l'équipe de presse, ne reflète pas la réalité de son business en temps de Covid-19. En effet, la bénéficiaire du programme (ancienne étudiante niveau 3 lettres allemandes) et propriétaire du restaurant « Royal » travaille seule dans son restaurant depuis l'arrivée de la pandémie. « Lorsque la pandémie est arrivée, j'ai été obligée de renvoyer

mes employés (2) puisque le nombre de clients a diminué et par conséquent mon chiffre d'affaires » souligne t'elle.

Le même constat est fait chez les autres jeunes bénéficiaires du PEA-Jeunes. Dans la localité de Mbankomo « Saveurs du lapin », la structure mise en place par Jeanne Raissa Edo a elle aussi subi de plein fouet les effets de la pandémie. Néanmoins, la cunicultrice de la 3ème cohorte Pea-Jeune incubée en 2017 à l'École pratique d'agriculture de Binguéla (Epab) reste très enthousiaste. « La période de la Pâques, a été une catastrophe pour mon activité. Aucune vente. J'ai essayé de relancer ma clientèle après cette période mais ça été très difficile » explique la diplômée en sociologie de l'université de Yaoundé I.

Dans la ville d'Ebolowa, la structure « Porcs Biocam » de David Yannick Ondoua (5ème cohorte 2018) a aussi été impacté par le Covid-19. Il a débuté avec un effectif de 4 porcs et après un premier crédit contracté auprès d'une banque de la place, le jeune a pu booster son activité et atteint 45



têtes. « Le Covid-19 a fait grimper le prix de l'aliment et les prix de vente ne sont plus favorables pour nous. J'ai donné un congé technique à mes deux employés du fait de la pandémie, malgré tout ce que j'ai à faire ici. A cause de la maladie, mes ventes ont chuté de 50 têtes par jour à 15 têtes » regrette le jeune entrepreneur.

Un double plan de 66 millions et de 220 millions FCFA pour renforcer la résilience des jeunes

En adéquation avec les mesures sanitaires prises par le gouvernement camerounais du fait de la pandémie, le Pea-Jeunes s'est adapté en se restructurant. La structure a mis en place un plan d'actions d'un montant de 66 millions FCFA pour une période de trois mois. Ce qui a permis l'achat et l'octroi des kits d'hygiène et sanitaire, d'équipements et de protection individuelle à plus de 3000 jeunes entrepreneurs agropastoraux installés dans les régions d'intervention du programme.

Sur la base d'une enquête socioéconomique, le programme a élaboré un plan d'actions additionnel visant à redynamiser les entreprises des jeunes. A date, 2 500 entreprises sont installées dans les bassins de production du Pea-Jeunes. L'enquête a révélé que la survie de ces très petites entreprises pourrait être compromise par la difficulté d'accès aux intrants, aux marchés, ainsi que la limitation des déplacements qui ont drastiquement réduit les consommateurs potentiels induisant ainsi des chutes des prix sur les marchés.



Outre ces kits sanitaires et d'équipements, des supports de communication spécifiques à la cible agropastorale ont été conçus et seront diffusés dans divers canaux de communication.

Par conséquent le plan de riposte complémentaire évalué à 220 millions a l'ambition d'apporter une série d'appuis cohérents à ces jeunes entrepreneurs agropastoraux. Avec le 1er plan, le programme a acquis plus de 10 000 paires de gants, 20 000 cache-nez, 2 500 tonneaux à eau avec robinet, 5 000 morceaux de savons et 500 bidons de gel hydroalcoolique.

Outre ces kits sanitaires et d'équipe-

ments, des supports de communication spécifiques à la cible agropastorale ont été conçus et seront diffusés dans divers canaux de communication, principalement, le poste national, les radios communautaires existantes dans les bassins de production et les plateformes numériques à l'instar de Facebook, Twitter, WhatsApp. Un « guide de conduite COVID-19 pour le Jeune Entrepreneur Agropastoral » a été conçu et tiré en 3000 exemplaires entre autres.

Aussi, se sont ajoutés 5 000 flyers, 3000 affiches A2 et un spot audiovisuel bilingue traduit en langues locales des régions bénéficiaires (Ewondo, Douala, Bulu, Bassa et en pigin). En termes de communication, le programme a lancé une campagne de sensibilisation digitale à travers ses différentes plateformes numériques (Facebook et Twitter). Cette sensibilisation dont l'objectif était de mobiliser les jeunes à être des « Ambassadeurs de la lutte contre le COVID-19 » a permis de toucher, à moins de deux semaines, plus de 15 000 personnes et a obtenu l'adhésion de plus de 3000 internautes.

LES JEUNES PRODUCTEURS AGROPASTORAUX À L'ÉPREUVE DE LA COVID-19

Le FIDA et le gouvernement, côte à côte pour combattre la pandémie

Afin de faire face à la pandémie Covid-19, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a contribué aux côtés du gouvernement camerounais en validant, un double plan d'actions. La première étape de ces plans a consisté à répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires des projets et programmes soutenus par le FIDA, en termes d'hygiène et d'application de protocoles de sécurité. Vendredi 8 mai 2020, le Minader et le Bureau sous-régional du Fida à Yaoundé ont coprésidé la cérémonie de distribution des kits Covid-19 aux jeunes

Aux actions urgentes à impact rapide du FIDA en réponse à la stratégie nationale de riposte contre la propagation du COVID19, le Directeur Sous régional du bureau du FIDA en Afrique Centrale et Représentant du FIDA au Cameroun, Monsieur Abdelhaq Hanafi, a engagé une approche d'intervention à impact durable, en réponse aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire du

COVID19. Il s'agit de la facilité COVID19 du FIDA pour les ruraux pauvres « Rural Poor Stimulus Facility ».

La deuxième étape, avec l'approbation d'un plan d'actions de plus de 200 millions, permettra d'accroître la résilience des jeunes entrepreneurs et des petits agriculteurs grâce au renforcement de la production agricole, l'accès au marché, aux services financiers et aux technologies de communication innovantes par les agriculteurs ruraux et en se concentrant sur les chaînes de valeur.. Ce qui permettra d'assurer une sécurité alimentaire adéquate pendant la prochaine campagne agricole.

S'appuyant sur le partenariat de longue date et fructueux avec le Cameroun pour promouvoir le développement rural, le FIDA continuera de soutenir les ruraux pauvres, y compris les femmes et les groupes vulnérables, dans le but d'accroître leur résilience non seulement au Covid-19 mais également aux chocs futurs indépendamment de leur nature.



Il faut préciser que le PEA-Jeunes mis en œuvre avec l'appui technique et financier du FIDA en 05 ans d'existence compte de nombreuses innovations dans le secteur agropastoral.

Il faut préciser que le PEA-Jeunes mis en œuvre avec l'appui technique et financier du FIDA en 05 ans d'existence compte de nombreuses innovations dans le secteur agropastoral. Son approche dite « par incubation » est désormais citée comme modèle d'accompagnement des jeunes dans l'insertion socio-professionnelle, en témoigne son adoption par d'autres acteurs, tant au niveau national qu'international.

ALFRED TOMO BELA

« Près de la moitié des jeunes entrepreneurs ont été négativement affectée »

Le coordonnateur national du Pea-Jeunes revient sur l'enquête qui a révélé l'ampleur de la pandémie auprès des jeunes entrepreneurs agropastoraux.

A l'instar des autres pays dans le monde, le Cameroun traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent et la plupart de ses PME en sont sérieusement impactées et fragilisées. Quelle est la réponse du Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (Pea-Jeunes) et de ses partenaires pour faire face à cette pandémie ?

La Covid-19 est une problématique mondiale et il faut dire que le Pea-Jeunes n'a pas cherché à évoluer en vase clos. Il y a eu un plan de riposte de base d'un montant d'environ 67 millions FCFA et ce montant a exclusivement été réservé à sensibiliser les jeunes et acquérir du matériel à l'instar des masques, de gels hydroalcooliques pour permettre à nos jeunes de continuer à mener leurs activités, sans contracter la maladie. Cette opération qui a été lancée il y a plusieurs



Il faut dire que les mesures barrières ont restreint les déplacements des jeunes, l'accès aux intrants et l'accès au marché.

mois déjà, a fait l'objet d'une cérémonie de lancement officiel par le ministre délégué au ministère de l'Agriculture.

A quoi ont servi le financement de 220 millions FCFA du FIDA lors de la pandémie ?

Le programme s'est rendu compte qu'il ne s'agissait pas seulement de protéger les jeunes contre la maladie, mais il était également question de leur apporter un appui par rapport à leurs difficultés quotidiennes. Il faut dire que les mesures barrières ont restreint les déplacements des jeunes,

l'accès aux intrants et l'accès au marché. Cela a permis au Pea-Jeunes de réaliser une enquête et cela a démontré que, près de la moitié des entrepreneurs étaient négativement affectés par cette pandémie et se retrouvaient dans une situation extrêmement fragile sur le plan de la survie et de la continuité leurs activités.

Face à ce constat, le Pea-Jeunes à travers son bailleur de fonds, le Fonds international pour le développement agricole (Fida), a également débloqué une enveloppe globale de 220 millions de FCFA pour faire face à ces problématiques qui visaient à développer la résilience des jeunes entreprises promues par le Pea-Jeunes face à la pandémie. Cet argent est uniquement destiné à acquérir les intrants, organiser le marché et acquérir les autres facteurs de production essentielle à savoir, le matériel animal pour productions animales mais également les autres facteurs de production qui sont indispensables pour une entreprise agropastorale.

Propos recueillis par Jean Daniel Obama

CEMAC

La BEAC accusée de plomber le secteur pétrolier

La Chambre africaine de l'énergie indique que la Banque centrale a détruit l'emploi, l'investissement et les opportunités pour les entrepreneurs locaux à travers « une réglementation imprudente des changes ».

Dans leur Communiqué de presse, la Chambre africaine de l'énergie informe qu'elle intentera une action en justice pour obtenir une injonction afin arrêter la mise en œuvre de la « réglementation imprudente des changes (forex) » de la banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) qui est anti-africaine, contre les petites entreprises et contre les investisseurs. Dans sa note, la chambre africaine d'énergie relate que les entreprises énergétiques internationales et les entreprises de services locales passent beaucoup de temps à servir les gens, à résoudre des problèmes et à sauver des vies grâce à l'énergie et aux services qu'elles fournissent. Les membres de la Chambre africaine de l'énergie quant à eux créent des emplois, élargissent les opportunités économiques pour de nombreuses communautés locales à travers l'Afrique et soutiennent un avenir prospère pour tous les Africains. « Malgré la pandémie de Covid-19, ils n'ont jamais cessé de travailler pour notre continent et continuent de nous inspirer en se levant chaque jour et en travaillant plus dur parce qu'ils croient en la puissance du marché libre comme une force de bien dans nos communautés et dans notre combat contre la pauvreté. À la Chambre africaine de l'énergie, nous nous levons tous les jours pour les aider à le faire. Nous devons lutter pour la capacité de notre industrie énergétique à embaucher, investir, se développer et réussir en Afrique », peut-on lire le communiqué de l'institution.

Motifs de la plainte

La chambre africaine d'énergie décrit le fait que l'année tire à sa fin et les Africains vivent dans un moment d'incertitude inédit en raison de la pandémie de Covid-19 en cours. Des millions de personnes ont perdu leur emploi et l'espoir d'une reprise économique reste inexistant pour une majorité de familles africaines. Comme si cela ne suffisait pas, les « bureaucrates de la BEAC ont décidé de faire adopter des réglementations destructrices d'emplois et d'investissements qui augmen-



tent déjà le chômage, et qui finiront par anéantir tout espoir de voir des investissements futurs en Afrique centrale ».

Aussi, les aspirations des gouvernements et des entreprises locales de la région de la Cemac à construire un secteur énergétique dynamique et créateur d'emplois ont en effet été considérablement affectées par les réglementations de change imposées par la BEAC. Ces réglementations créent des barrières à l'entrée extrêmement dissuasives pour les investisseurs au Gabon, en République du Congo, au Cameroun, en Centrafrique, en Guinée équatoriale et au Tchad, et un arrêt brutal de tout type de développement de contenu local pour les entreprises et les entrepreneurs de ces pays. La Chambre africaine d'énergie montre que, si l'objectif final de la BEAC de lutter contre la corruption est noble et doit être soutenu, ces réglementations empêchent essentiellement la libre circulation des capitaux et le rapatriement des bénéfices, et privent les entreprises locales de la capacité de concurrencer sur un pied d'égalité avec leurs homologues étrangers.

En raison de la dépendance de la région à l'importation d'équipements et de matériel pour les opérations pétrolières et gazières, la capacité des entreprises locales à établir de solides relations d'affaires avec des partenaires étrangers est essentielle à leur compétitivité et à leur capacité à conclure des contrats », indique-t-elle. Cependant, les règles de change de la Cemac signifient que « ses sociétés de services locales sont désormais incapables de payer rapidement et efficacement leurs fournisseurs étrangers. Concrètement, il faudrait plusieurs mois à une société de services locaux de la Cemac pour honorer ses engagements

contractuels avec un opérateur, contre seulement quelques jours ou semaines pour tout autre concurrent non contraint par la même réglementation de forex ».

Politique monétaire d'urgence

La Chambre africaine de l'énergie, ses partenaires et ses membres appellent d'urgence la BEAC à agir dans l'intérêt de la Cemac, dans l'intérêt de ses travailleurs et de ses entreprises. La nécessité d'avoir une politique monétaire qui tienne compte des préoccupations et de la voix de la plus grande industrie génératrice de revenus de la région est criante. À l'heure où l'Afrique s'apprête à déployer la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), la Cemac et ses milieux d'affaires risquent d'être davantage laissés pour compte.

Si les marchés de l'énergie de la Cemac veulent se remettre des crises historiques de 2020 et améliorer le niveau de vie de leur population grâce à la croissance économique et à la création d'emplois, le climat des investissements et l'environnement des affaires doivent être soutenus par des politiques axées sur le marché et des réglementations financières appropriées.

Une réglementation excessive est devenue une menace pour la liberté et la prospérité individuelles et doit être freinée car ce sont les entreprises locales qui risquent d'en souffrir le plus. À une époque où l'investissement en capital dans le secteur de l'énergie s'épuise, en particulier pour les projets pétroliers et gazières africains, l'approche autoritaire de la Cemac n'est pas utile et est contre-productive.

Comme si cela ne suffisait pas, les « bureaucrates de la BEAC ont décidé de faire adopter des réglementations destructrices d'emplois et d'investissements qui augmentent déjà le chômage.

➔ À SUIVRE

A L'INTERNATIONAL

Wall Street en ordre dispersé en l'absence du plan de relance

Marchés Boursiers

La semaine dernière à Wall Street, le Dow Jones, le S&P 500 et le Nasdaq oscillaient entre rouge et vert, plombés par l'absence de progrès tangibles sur la voie d'un nouveau plan de relance de l'économie américaine sur fond de la crise sanitaire.

En effet, le Lundi 19 Octobre, la bourse a fini en baisse causé par l'absence d'informations sur le plan de relance, ceci retournant le moral des investisseurs.

Le Mardi 20 Octobre, Wall Street a fini en hausse de 0.4% après avoir cédé plus d'1% la veille, portée par les espoirs d'adoption d'un vaste plan de soutien à l'économie américaine. Le Dow Jones gagnait 0,4% à 28 308,79 points, le S&P-500 plus large prenait 0,60% à 3 447,38 points et le Nasdaq avançait de 0,39% à 11 523,79 points.

Le Mercredi 21 Octobre, la bourse finissait dans le rouge en baisse de 0,35% bien que les actions américaines auraient ouvert en hausse après des déclarations optimistes de Mark Meadows, SG de la Maison Blanche quant à la possibilité d'un compromis entre l'administration Trump et les démocrates sur un nouveau plan de relance.

Le Jeudi 22 octobre, Wall Street finissait en hausse causée par la progression des négociations entre le Congrès et la Maison Blanche.

Dans le même temps, le marché du Brut ressentait l'impact de la deuxième vague de Covid-19 et les cours avaient fortement baissé mercredi dernier, plombés par le rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) sur l'état des stocks dans le pays. Le baril de Brent reculant de 3,3% à 41,73



Source : Reuters.fr

dollars et le baril de WTI chutait de 4,01% à 40,03 dollars.

Le calendrier économique de la semaine prochaine portera sur la publication :

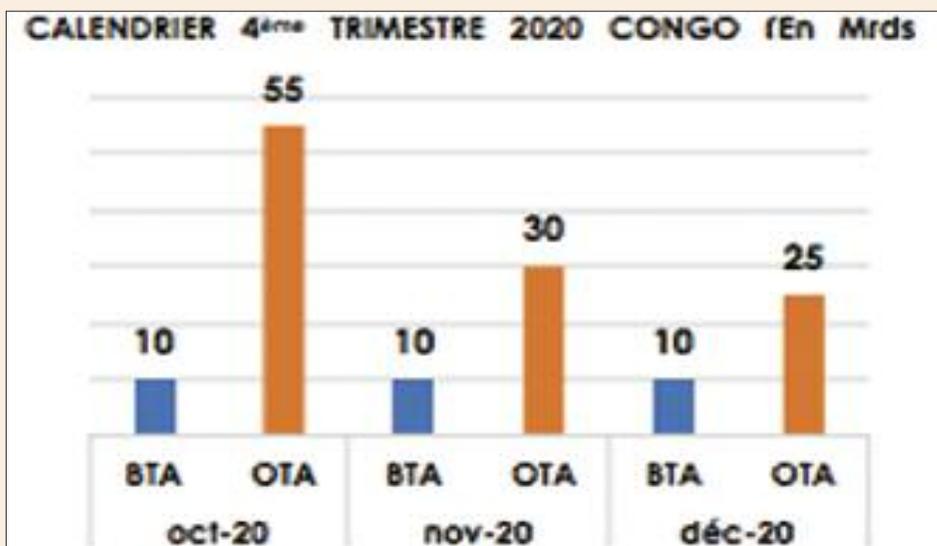
- Des stocks de pétrole brut, le Mercredi 28 Octobre. Pour rappel, Les réserves commerciales de pétrole brut ont reculé la semaine dernière aux Etats-Unis, déjouant les attentes du marché et pesant sur les prix.

- Les inscriptions hebdomadaires au chômage, le Jeudi 29 Octobre. Les inscriptions au chômage la semaine dernière ont baissé en moyenne à 787 000 aux USA alors que les prévisions étaient à 860 000 contre 842 000 exprimé il y a une semaine.

➔ ANALYSE

MARCHÉ FINANCIER

Le Cameroun émet sa 2^e émission en OTA sur la maturité de 10 ans



Trésor du Congo

Le Lundi 19 Octobre 2020, la BEAC a rendu public le calendrier indicatif des émissions du Trésor pour le compte du 4^{ème} trimestre 2020.

Ce calendrier prévoit des émissions d'une enveloppe totale de 140 milliards de FCFA ; soit 30 et 110 milliards de FCFA respectivement en émission de BTA et OTA.

BEAC

Le Lundi 19 Octobre 2020, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale BEAC, Dépositaire Centrale Unique (DCU) de la CEMAC, a publié un communiqué de presse portant à la connaissance du public, que le Ministère des Finances du Cameroun, émetteur de la valeur « ECMR 5,6% NET 2018-2023 », procédera le 15 novembre 2020, au remboursement de la deuxième échéance de ladite

valeur pour un montant total de 61,2 milliards de FCFA ; soit 50 milliards de FCFA de principal et 11,2 milliards de FCFA d'intérêts. Le coupon net à perce-

voir par obligation étant de 3 060 FCFA.

Trésor du Cameroun

Le Mercredi 21 Octobre 2020, le Trésor a procédé à une émission de 35 milliards de FCFA en Obligations du Trésor Assimilables (OTA) sur la maturité de 10 Ans au taux de 7%.

C'est la 2^{ème} fois cette année et plus largement depuis la création du marché des titres publics de la BEAC, que le Trésor émet sur la maturité de 10 ans. La première émission du type, tenue le 06 Mai 2020 s'était clôturée avec un taux de couverture de 106,86%, au prix moyen pondéré de 99,54% pour un montant collecté de 25 milliards de FCFA.

BVMAC

Le Mercredi 21 octobre 2020, la Bourse des Valeurs Mobilières de la CEMAC (BVMAC) a enregistré sur le compartiment « Actions », 1 023 valeurs SOCAPALM échangées pour un montant total de 23 856 360 FCFA. Aucune transaction n'a été enregistrée sur le compartiment des « Obligations » à cette date.

➔ BOURSE

Marché des Actions CEMAC					
Capitalisation Boursière		148 115 862 980 XAF*			
Valeurs	Cours clôture (XAF)	Var.		Cours historiques sur 1 an (XAF)	
		Hebdo	An	Haut	Bas
SEMC	47 000	0,00%	-5,05%	49 499	47 000
SAFACAM	21 433	0,00%	-2,57%	21 999	21 433
SOCAPALM	23 320	0,00%	1,39%	23 500	21 306
SIAT Gabon	28 500	0,00%	0,00%	28 501	28 500

Fonds Communs de Placement CEMAC				
Nom FCP	VL du 23/10/2020	VL Lancement	Var	
			Hebdo	Depuis Lancement
FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	10 998	10 000	0,11%	9,98%
FCP HARVEST TRESORERIE	11 097	10 000	0,09%	10,97%

Date Lancement FCP HARVEST TRESORERIE : 11/10/2019
Date Lancement FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE : 21/12/2018

Marché des Obligations CEMAC				
Masse Obligatoire			676 776 113 336 XAF*	
Valeurs	Nominal (XAF)	Cours	Taux	Coupon couru (XAF)
ECMR.04-16/21	2 500	100	5,50%	3,39
ECMR.05-18/23	10 000	99,5	5,60%	530,85
ALIOS .01-18/23	7 777	102	5,75%	42,10
ALIOS.02-14/21	2 857	100	6,25%	36,20
GSEZ- 18/28	8 250	100	6,50%	61,71
EOCG.01-16/21	5 000	100	6,50%	268,01
EOG.03-16/21	2 500	100	6,00%	61,88
EOG.04-17/22	7 500	100	5,50%	436,75
BGFIH.01-14/21	100 000	100	6,50%	1438,36
EOG.05 19/24	10 000	94	5,00%	37,57
EOSAF 19/22	10 000	100	6,25%	491,80

Source : BVMAC ; Harvest AM* en date du 21/10/2020

TRANSFORMATION DIGITALE

Des solutions de stockage dans un data center et la maîtrise des points contractuels spécifiques

Le traitement des données numériques et le besoin qui en découle de solutions de stockage efficaces et sécurisées, sont au cœur des activités de la plupart des organisations engagées dans la transformation digitale. Et, la création récente d'un data center par Camtel inaugure une ère nouvelle au Cameroun et en Afrique centrale. En droite ligne de sa stratégie de transformation organisationnelle, et dans le cadre de son projet de développement d'un réseau national à large bande passante pour soutenir l'économie numérique, l'opérateur étatique et historique a inauguré en juillet 2020 un data center situé à Zamengoe, à la périphérie de Yaoundé.

Équipé par le géant des télécoms Huawei Technologies, il dispose d'une capacité de 2000 Térabytes, il s'étend sur une superficie de 3019m², est composé de 5 halls. On y retrouve également un système anti-incendie, un système de gestion d'énergie automatisé de 440 kW de puissance ondulée avec 3 transformateurs de 800 kVA. Certifié Tiers 3 à la conception, ledit data center est constitué d'une salle serveurs de 400 m² d'une capacité de 5 cubes soit 130 baies de stockage, d'une salle de supervision de 8 postes de travail, 4 groupes électrogènes de 1000 kVA et 40,000 litres de cuve à gasoil, d'un système de détection et de lutte contre les incendies et enfin d'un système de gestion des accès et de caméras de surveillance.

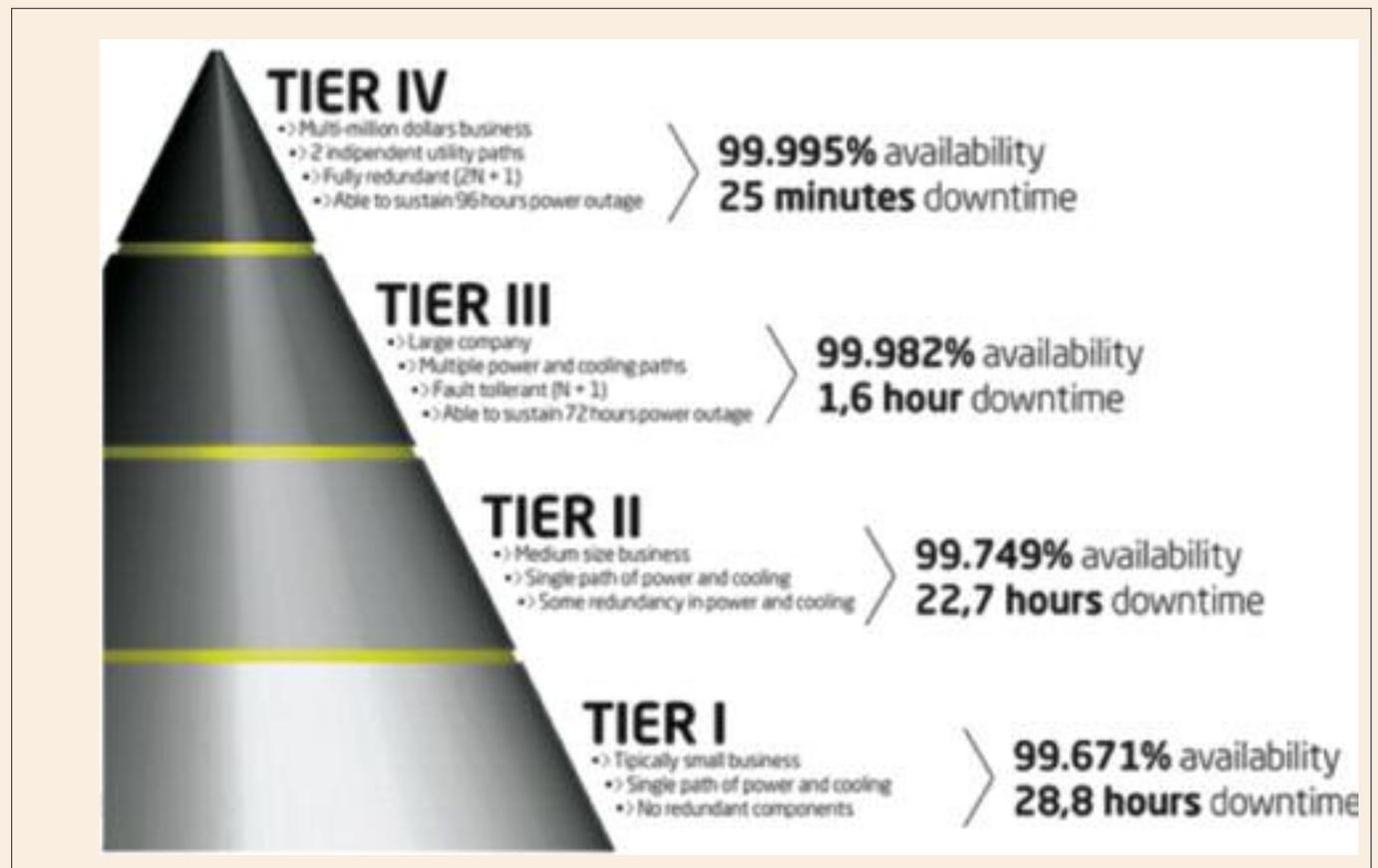
Dès lors, Camtel, opérateur télécoms dans le sens classique, se transforme pour devenir un véritable acteur IT, c'est-à-dire, un prestataire de solutions numériques multiservices, notamment d'hébergement en data centers et de co-location. Es qualité, l'entreprise va ainsi offrir une connectivité et une portée continentales, voire mondiales à ses clients. Parmi ces derniers, Camtel cible les institutions étatiques, les opérateurs télécoms, les institutions académiques et financières, les filiales des multinationales et progressivement, les démembrés locaux des hyperscalers, parmi lesquels les global players comme AWS (Amazon Web Services) et Microsoft (service cloud Azure).

Nous observons par exemple que plusieurs institutions publiques stockent encore leurs données dans les serveurs et unités centrales logés quelque part dans un coin des bâtiments insuffisamment sécurisés, et parfois sur une clé USB ou un disque dur externe. Ces supports sont fragiles et peu fiables car elles sont exposées à tous types de sinistres, avec pour possible conséquence un dysfonctionnement parfois très gênant. Même les organisations qui ont fait le choix du stockage réseau comme l'hébergement web, ne sont pas à l'abri des inconvenances.

En effet, les utilisateurs accèdent aux serveurs situés à l'extérieur du Cameroun dans les systèmes dits de cloud computing. Or, avec les aléas liés aux habituelles latences et autres intermittences de connexion qui minent encore nos réseaux numériques, nous imaginons les galères lorsque l'on a besoin de réaliser des traitements urgents alors que les serveurs sont distants, sauf si par un accord, l'on s'est assuré contractuellement d'un excellent support. En général, les solutions de data centers sont vendues en concluant un contrat et ce type de transactions implique des considérations juridiques spécifiques (II). Au fait, à quoi ressemble un data center (I) ?

I. Data center : une infrastructure très complexe

Nous sommes convaincus que le management de Camtel qui a investi dans ce type de projet, s'est assuré que l'installation va four-



nir le niveau de performance énergétique et de fiabilité numérique correspondant à l'objectif commercial. Et pour les clients, même si la disponibilité, la sécurité des données et la qualité des services proposés sont essentielles, ils veulent en effet assurer un retour sur investissement. D'où l'importance du prix proposé aux yeux des directions d'achats.

L'infrastructure technique

En apparence, un data center ressemble à un banal hangar. En réalité, c'est une infrastructure très complexe en termes de technologies et des machines qui s'y trouvent. C'est la raison pour laquelle ils sont classés en fonction de différents critères et certifications. On y trouve des serveurs, des systèmes de stockage, des commutateurs de réseau, des routeurs, des firewalls, des câbles, des racks physiques, sans oublier un système de distribution d'énergie, un commutateur électrique, des générateurs dédiés au backup, un système de ventilation et de refroidissement.

Quelles que soient leur taille et leurs particularités, les data centers répondent à différents critères. Il existe plusieurs organismes proposant des classifications (Syska Hennessy, TIA 942, BICSI 002), mais il n'y a que l'Uptime Institute qui délivre des certifications et ce depuis 2015, et il en a certifié plus de 1000. Cet organisme consultatif indépendant classe les data centers en quatre niveaux : TIER I, II, III et IV. Chaque niveau reprend les caractéristiques de l'échelon précédent, en y ajoutant des améliorations supplémentaires. L'objectif étant d'évaluer la qualité et la fiabilité des capacités d'hébergement d'un data center.

Le data center de Camtel est certifié Tiers 3, c'est-à-dire, tous les composants sont redondés et de multiples chemins de distribution existent, mais un seul est utilisé (distribution en mode actif/passif). Tous les équipements hébergés sont à double alimentation.

- Taux de disponibilité : 99,982 %.
- 1,6 heure (moyenne) d'interruption par an.

Pour être classé parmi ces différents niveaux, le data center doit répondre à différents cahiers des charges et certifications.

Source : <https://uptimeinstitute.com/TierCertification/certMaps.php>

Typologie des certifications

La certification des documents - c'est une condition préalable aux certifications suivantes. L'objectif est de s'assurer que les spécifications techniques et architecturales du projet sont conformes aux objectifs de disponibilité déterminés par le gérant du data center. L'Uptime Institute délivre également des recommandations pour améliorer la durabilité opérationnelle.

La certification de l'installation construite - sur le papier, tout paraît optimal. Mais des erreurs ou des dysfonctionnements, au moment de la construction, ont pu avoir un impact négatif. C'est la raison pour laquelle cette certification (incluant des démonstrations des systèmes en conditions réelles) garantit que l'installation a été construite comme prévu. Elle permet également de vérifier qu'elle est capable de répondre aux exigences définies en matière de disponibilité. La certification de l'exploitation durable - les critères de durabilité opérationnelle identifient les éléments qui ont un impact sur la disponibilité à long terme. Il y a trois catégories-clés : gestion et exploitation, caractéristiques du bâtiment et emplacement du site. C'est à ce niveau qu'Uptime Institute vérifie s'il y a assez de personnel, s'il a été bien formé et si les différentes procédures sont comprises et maîtrisées. Le but évidemment est de minimiser les risques d'erreurs.

Cependant, les classifications d'Uptime Institute ne sont pas uniques. D'autres certifications permettent d'affiner la sélection d'un data center en fonction de ses impératifs. Il y a notamment le LEED « Leadership in Energy and Environmental Design ». Le LEED est considéré comme l'un des programmes de certification des bâtiments écologiques les plus populaires au monde. Les sites de e-commerce font appel à des hébergeurs de données affichant le PCI DSS. Le « Payment Card Industry Data Security Stan-

dard » désigne les normes de sécurité des données applicables à l'industrie des cartes de paiement. Justement, l'aspect sécurité est parfois déterminant pour les prospects lors des négociations. En effet, en externalisant leurs équipements vers un hébergeur en data centers, les prospects veulent absolument obtenir des garanties contractuelles de sécurité de leurs équipements. Or, le prestataire des data centers ne vend pas la sécurité de l'équipement même s'il garantit la sécurité du bâtiment. Ce point constitue habituellement un important malentendu et des lectures divergentes entre les parties. La parade est de prouver que le bâtiment est conforme aux normes ISO, notamment, la norme ISO 27001 qui décrit les exigences relatives à la sécurité des Systèmes d'information. D'ailleurs la clause d'audit intégrée au contrat est souvent exigée par le client qui voudra continuellement s'assurer que le data center fonctionne conformément aux normes et standards consacrés en la matière.

II. Les points à considérer lorsqu'on s'engage dans un contrat pour une solution de data center

Nous l'avons déjà indiqué ci-haut, le data center de Camtel est une infrastructure assez complexe comme d'ailleurs tous les data centers. Il est spécialement conçu pour héberger des serveurs et d'autres équipements de réseau numérique associés à un type de câblage particulier et les connexions globales nécessaires. Les data centers modernes disposent de sources d'énergie primaires et de secours adéquates, des systèmes de chauffage, de refroidissement, de ventilation et de contrôle de l'humidité de grande capacité, d'un accès aux meilleurs réseaux de communications électroniques et de systèmes de sécurité sophistiqués. Il convient également d'indiquer que ce type d'installations attirera bientôt l'attention sur leur consommation d'énergie et d'autres questions environnementales. En effet, les data centers produi-

sent une quantité importante de déchets d'équipements électroniques et électriques, notamment les câbles y compris les produits chimiques dangereux qu'ils contiennent aussi appelés déchets électroniques (e-waste). Nous aborderons ici, sans être exhaustifs, les points que les clients et les prestataires devraient prendre en considération lors des négociations pour éviter de conclure un contrat moribond.

Du point de vue des clients Des expressions inadaptées

Habituellement, les contrats d'hébergement ou de co-location dans un data center varient considérablement selon le caractère raisonnable de leurs termes et conditions, également, à la mesure dans laquelle ils peuvent répondre aux importantes questions juridiques et opérationnelles posées. Par exemple, le draft proposé aux clients ressemble à certains égards à un contrat de bail commercial classique qu'un bailleur remettrait à un locataire d'un espace de bureau ordinaire. Mais, le contrat de co-location peut contenir des conditions susceptibles de compliquer la relation clientèle pendant l'exécution. Nous aurons par exemple dans les dispositions qui décrivent l'emplacement qui recevra l'équipement, des expressions telles que : « prestations classiques », « en l'état », « avec tous les défauts » ou des mots similaires indésirables et parfois inutiles des conditions générales. Les accepter en l'état risque ne pas correspondre aux attentes d'un certain type de client comme les institutions financières encadrées par des réglementations diverses et contraignantes.

Quid des pénalités de report ?

Les drafts défavorables peuvent également inclure des pénalités de report spécifiques. Par exemple, le prestataire a souvent tendance à appliquer ce type de pénalités par le fait pour le client de ne pas enlever dans les délais ses équipements de l'emplacement occupé après résiliation du contrat. En pratique, la libération de l'emplacement permet au prestataire de préparer la location pour un futur client. Dès lors, le prestataire pourrait considérer que le fait de ne pas enlever ses équipements après la résiliation du contrat, constituerait un manque à gagner. Un remède à cette question est proposé ci-après dans le cadre de la question relative à la résiliation.

Cession du contrat

Certaines dispositions peuvent également conférer au prestataire un droit illimité d'approuver tous transferts de contrat en cas de cession ou changement de contrôle intervenue chez le client. De plus, ces dispositions peuvent prescrire que, même avec une approbation de transfert, cela ne dégage pas le cédant de sa responsabilité en cas d'une défaillance future du cessionnaire. Bien entendu, de telles dispositions sont courantes dans les baux commerciaux, mais ne répondent pas aux attentes de la plupart des clients de data centers, et, habituellement, les prestataires ont tendance à accepter de compromettre ou d'adoucir ces conditions.

Camtel est un opérateur de télécoms et en sa qualité d'exploitant d'un data center, il est possible que le contrat de prestation contienne des dispositions exigeant que la totalité ou une partie importante des services de réseau du client soient fournis par Camtel. Le manque de concurrence qui en résulte entre les opérateurs de télécoms peut accroître les coûts globaux du client. À surveiller donc !

Documents extrinsèques à exclure
Un autre point important est celui où les opérateurs de télécoms exploitants de data centers prennent l'habitude d'inclure d'autres documents dans leurs contrats par référence, et tous ces documents extrinsèques doivent être obtenus et examinés attentivement par le client. Car en effet, de nombreux documents ainsi intégrés comprennent des conditions générales qui traitent des problèmes qui surviennent dans le cadre de la fourniture de services de télécoms, mais ne conviennent pas au contrat de vente des solutions de data centers. Traiter de ce point est absolument

nécessaire si le cas se présente, car le client ne doit pas hésiter à contester l'inclusion de conditions inapplicables qui imposeraient des risques supplémentaires ou peuvent conduire à des malentendus.

Résiliation

Tous les contrats d'hébergements dans un data center traitent de la question relative à la résiliation, mais très peu d'entre eux contiennent un wording suffisamment lié à la sortie ordonnée à la fin du terme. En effet, un contrat d'hébergement dans un data center adéquat devrait prévoir qu'un client sortant mais qui n'est pas défaillant, pourrait continuer à occuper l'emplacement sur une base mensuelle sans pénalité de report. D'ailleurs, il convient de demander la continuation de tous les services pendant une période d'au moins 90 jours même après l'expiration de la durée initiale de l'accord. En pratique, il s'agit de laisser le client le temps nécessaire pour rechercher et trouver une solution alternative.

Service Level Agreement

Le point crucial concernant la convention de niveau de services : il s'agit ici de l'un des documents contractuels les plus importants dans une solution de data center. En effet, comme dans un contrat d'infogérance, la plupart des clients recherchent des dispositions contractuelles qui prévoient des engagements de niveau de service. Très connu sous le terme anglo-saxon de Service Level Agreement (SLA), ce document énonce des termes qui devraient être comparés pour s'assurer de la compétitivité de la solution. Tous les SLA comportent des crédits pour compenser les défaillances de performances. Mais, même les crédits les plus libéraux sont rarement suffisants pour compenser une sérieuse défaillance qui provoquerait une panne critique du réseau du client.

In fine, les clients doivent convenir des dispositions contractuelles dans lesquelles l'exploitant s'engage à fournir un environnement physique stable, des intervalles raisonnables pour les installations et autres modifications nécessaires pouvant survenir dans l'organisation des emplacements, une surveillance 24/24h et une sécurité adéquate.

Du point de vue du prestataire L'énergie électrique

La plupart des contrats de prestation de stockage de données dans un data center accordent aux clients une autorisation d'occuper un emplacement pour une durée d'au moins un an. En général, il est proposé aux clients une certaine forme d'option de renouvellement et le contrat prévoit des ajustements de routine du barème des frais, à tout le moins, à chaque renouvellement. La consommation d'énergie électrique est en principe plafonnée à une capacité spécifique pour un taux fixe, sous réserve d'ajustements périodiques. L'énergie est supervisée par un système de gestion d'énergie automatisé de puissance ondulée. Il s'agit d'un dispositif de gestion électrique, une sorte de maillon important dans la sécurité des systèmes d'information. Sa principale mission est de prendre le relais du secteur lorsque des coupures de courant se produisent laissant aux utilisateurs le temps de sauvegarder le travail en cours. Les coupures ne sont pas les seuls incidents auxquels ces dispositifs doivent faire face, le filtrage, ainsi que la régulation de la tension, font partie des fonctions importantes à assurer.

L'emplacement

Le contrat indique expressément l'emplacement et les droits d'occupation exclusifs s'y attachés sur une cage, une armoire ou un rack spécifique. En revanche, le droit du client d'utiliser l'emplacement et les espaces communs n'est pas exclusif en raison du principe d'un data center qui est la co-location.

Cession des droits d'occupation d'un emplacement

Le contrat d'hébergement des équipements dans un data center n'autorise par la cession ou la sous-location des droits ou d'obligations qui transférerait à un tiers, les droits d'occuper un emplacement sans le consentement écrit exprès du prestataire. Toutefois, un client pourrait négocier l'intégration d'une



Dès lors, Camtel, opérateur télécoms dans le sens classique, se transforme pour devenir un véritable acteur IT, c'est-à-dire, un prestataire de solutions numériques multiservices, notamment d'hébergement en data centers et de co-location.

clause indiquant clairement l'autorisation d'occuper un emplacement, de sorte que la question soit résolue pendant la négociation. En pratique, il est important d'identifier tous les affiliés du client ou d'autres tiers qui bénéficieront du droit d'occuper l'emplacement, et de préciser que le client conserve toute la responsabilité pour le loyer sauf accord indiquant le contraire. Le client conserve également la responsabilité de sécurité à l'intérieur de l'emplacement, les dommages matériels, car en effet, les préposés du client s'y rendent régulièrement pour des ajustements et réparations.

Le droit de recoloniser à l'intérieur du data center

Les clients d'un data center entrent et sortent régulièrement et leurs besoins en emplacement changent avec le temps. En conséquence, le prestataire a la capacité d'optimiser l'installation pour maximiser l'utilisation de l'emplacement pour maximiser l'utilisation de l'emplacement au fur et à mesure que les clients vont et viennent. Cela exige que le prestataire ait le droit de relocaliser les clients, auquel cas les clients dont les installations sont déplacées devraient avoir le droit de recouvrer leurs coûts raisonnables, en particulier si cette réinstallation se produit avant l'expiration d'une période d'exécution du contrat. Le droit du prestataire de relocaliser ses clients est en général un sujet de désaccord majeur, car, il y a un risque certain de dégradation ou de dysfonctionnement du service.

Quid de l'interconnexion à l'intérieur d'un data center

Le fait d'exploiter un data center ne soumet pas en soi le prestataire à des exigences réglementaires relatives à la fourniture ou exploitation des services de communications électroniques. Par exemple, il peut s'agir de la fibre noire. En effet, une fibre noire (FON) est une fibre optique brute, qui raccorde deux points et qui n'est pas encore « éclairée » (ou activée). Toutefois, la fibre noire peut être éclairée au gré des besoins du client, avec différentes longueurs d'onde de lumière qui représentent autant de services et de niveaux de performances potentiels. Par conséquent, le prestataire devrait vérifier si les textes de lois sur la fourniture des services de communications électroniques lui autorisent la fourniture de ce type de service d'interconnexions électroniques au sein d'un data center. En principe, fournir un service de câblage au sein d'un data center ne serait pas à notre avis, considéré comme un service de communications électroniques. Maintenant, Par rapport à une fibre classique qui elle, va être « préconfigurée » et limitée au transport de flux IP, la FON va permettre de véhiculer tous types de protocoles (IP, Ethernet, audio, vidéo, SAN, ...), et est donc plus riche en termes de services, et résultat de course, susceptible d'être soumise à la réglementation.

Conclusion

Bien que le data center soit le lien critique et un point de vulnérabilité dans le réseau mondial de communications électroniques, et s'il est un gros consommateur d'énergie électrique et émettrice de chaleur et parfois de bruit, son activité n'est pas encore particulièrement réglementée au Cameroun.

Cependant, eu égard aux enjeux importants à venir parlant de l'économie numérique, et, des litiges susceptibles de naître entre les parties contractuelles, il convient de gérer en amont les risques de la relation en analysant, rédigeant et en révisant avec efficacité les termes, les conditions et les modalités des contrats. En effet, les différends et les malentendus peuvent être évités grâce à un processus de négociation rigoureux et surtout, intelligent.

**Par Raphael Nkolwoudou Afane
Docteur en droit de l'Université Paris 5
René Descartes
Senior Legal & Regulatory Counsel
TELEHOUSE INTERNATIONAL
CORPORATION, Paris France**

Votre CRÉDIT SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE,

- disponible en **48 h**
- jusqu'à **10 000 000 FCFA**

DU 1^{er} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2020



POUR LA RENTRÉE DE MES ENFANTS,
MA BANQUE C'EST LE CCA-BANK !

CALL CENTER
222 51 80 80

WhatsApp
698 503 219



COVID-19

COMBATTONS EN RESPECTANT
LES MESURES PRESCRITES
PAR LES AUTORITÉS



www.cca-bank.com

